

**Catégories pour la saison 2011-2012 (au 1er janvier 2012)**

Le changement de catégorie n'interviendra qu'au 1er janvier 2012. Cependant, l'athlète s'entraînera dans la catégorie indiquée ci dessous dès le mois de septembre afin de ne pas changer de groupe et de créneau horaire en cours d'année.

EA	PO	BE	MI	CA	JU	ESP	SE	VE
École d'athlétisme	Poussin	benjamin	Minime	Cadet	Junior	Espoir	Sénior	Vétéran
2003 et +	2001-2002	1999-2000	1997-1998	1995-1996	1993-1994	1990-1992	1973-1989	1972 et avant

**Comment s'inscrire?**

- ⇒ A partir du **mercredi 31 Aout 2011**.
- ⇒ En retirant son dossier au secrétariat du club ou en le téléchargeant sur le site Internet ([www.bsc-athle.com](http://www.bsc-athle.com))
- ⇒ Puis, **en déposant le dossier COMPLET au secrétariat** afin qu'il puisse être vérifié et validé.

**Secrétariat du BSC Athlétisme** : Complexe sportif Andromède, Chemin du Ferradou, 31700 Blagnac

**Permanences du secrétariat** : Les mardis et jeudis de 17H à 19H – les mercredis de 10H à 12H et 14H à 17H (et le samedi matin de 9H30 à 12H00 au mois de septembre).

**Pièces à fournir pour un dossier complet :** (*Aucun dossier incomplet ne sera accepté*)

- ↳ **La fiche d'adhésion complétée avec soin et signée** (**Attention!** il y a une fiche « jeunes » et une fiche « adultes »).
- ↳ **Un certificat médical ORIGINAL de moins de 3 mois de Non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.** Des feuilles pré-imprimées sont disponibles sur simple demande.
- ↳ **Pour les mineurs** : une photo d'identité à coller ou agraffer sur la fiche d'adhésion.
- ↳ **Pour les nouvelles inscriptions** : La photocopie de la carte d'identité (ou passeport/livret de famille) de l'athlète.
- ↳ **Pour les ressortissants communautaires et non communautaires** : Photocopie de la carte de séjour ou carte de résident en cours de validité.



*Les nouveaux licenciés de nationalité étrangère et les athlètes effectuant une mutation (licenciés dans un autre club d'athlétisme l'an passé) doivent s'adresser au secrétariat du club pour plus de renseignements.*

- ↳ **Le montant de la cotisation annuelle.** Il est possible de régler : **Par chèque** (à l'ordre du BSC Athlétisme). Un règlement échelonné est possible. Joindre à l'inscription autant de chèques que nécessaires. Ils seront encaissés mensuellement / En **Espèces** / Avec des **Chèque vacances – Coupons sport** / Avec des **Chèques sport** (se renseigner auprès du conseil régional Midi Pyrénées) / Avec **des Tickets Sport** (se renseigner auprès de la Mairie de Blagnac)

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année.

**Tarifs 2011 – 2012** (*Le tarif est appliqué à la catégorie dans laquelle l'athlète se trouvera au 1er janvier 2012*)

**Le Jogging du club est offert avec la licence.**

Une feuille avec la taille désirée sera remise par le secrétariat lors de l'inscription définitive au club.

**Des séances d'essayage sont prévues au club house, les mercredis 7, 14, 21 et 28 septembre de 10H à 12H et de 14H à 17H ainsi que le jeudi 8 septembre de 17H à 19H30 et le mardi 13 septembre de 17H à 19H30**

	BLAGNAC	AUTRE LIEU DE RÉSIDENCE
<b>Licences EA/PO/BE/MI</b>	<b>130,00 €</b>	<b>140,00 €</b>
<b>Licences compétition CA/JU/ESP/VE</b>	<b>140,00 €</b>	<b>150,00 €</b>
<b>Licences Loisir Running et Santé</b>	<b>120,00 €</b>	<b>130,00 €</b>

Une remise de 10% sera accordée sur la cotisation à partir de la deuxième inscription dans la même famille

**LE BSC ATHLÉTISME VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE SAISON SPORTIVE**